

# Académie de droit de l'environnement de l'UICN

## Rapport annuel 2011-2012

*Promouvoir le rôle du droit de l'environnement en vue d'instaurer un monde durable*



Notre mission :

*Le droit de l'environnement est essentiel à la réalisation d'un monde durable qui respecte et préserve la nature dans le cadre de la primauté du droit et de la justice.*

[www.iucnael.org](http://www.iucnael.org)



Académie de droit de l'environnement de l'UICN,  
Université d'Ottawa  
57 Louis-Pasteur, pièce 536  
Ottawa (Ontario) K1N 6N5  
Canada

Courriel : [iucnael@uottawa.ca](mailto:iucnael@uottawa.ca)  
N° de tél. : (613) 562-5800, poste 3260

## Table des matières

Message du président– Rob Fowler .....	3
<b>Rapport annuel</b>	
Gouvernance de l'Académie .....	5
Comités de l'Académie.....	6
Recherche .....	6
Renforcement des capacités et de l'enseignement .....	6
Comités administratifs .....	6
Adhésion à l'Académie.....	6 et 7
Relations avec l'UICN.....	7
Le 9 <sup>e</sup> Colloque annuel : Afrique du Sud .....	8
Activités de renforcement de la recherche et des capacités	
Biocarburants.....	9
Reconnaissance juridique et gouvernance des services écosystémiques .....	10
Le droit relatif aux changements climatiques à l'échelle locale.....	10
Publications de l'Académie.....	11
Communications et services aux membres.....	12
Opérations du Secrétariat.....	13
Appui financier.....	13
Remerciements .....	14

## Message du président – Rob Fowler

L'Académie a poursuivi sur sa lancée au cours de l'année 2011–2012, qu'il s'agisse de l'augmentation du nombre de ses membres, de l'organisation de son colloque très réussi par un consortium des facultés de droit sud-africaines, membres de notre Union, et de la production d'un éventail de nouvelles publications – notamment le deuxième numéro du *eJournal*, et de nouveaux volumes de Edward Elgar Publishers. Nos deux Comités, celui sur la recherche et celui de renforcement des capacités et de l'enseignement, ont été également très actifs dans la poursuite de leurs activités respectives, telles que définies dans le cadre plus large du processus de planification stratégique pour l'Académie. Vous pouvez en lire les détails ainsi que le compte rendu d'autres réalisations de l'Académie au cours de la dernière année dans les pages de ce rapport annuel.

J'aimerais souligner la reconnaissance exprimée à l'Académie pour les réalisations qu'elle a accomplies, depuis son lancement à Shanghai en 2003, par l'Environment and Natural Resources Law Section de l'American Bar Association qui lui a décerné son Prix 2011, lequel est réservé à une organisation pour sa contribution exceptionnelle au droit de l'environnement. Ce témoignage d'estime inattendu rejaillit sur ceux et celles qui se sont activement impliqués dans la création et le développement de l'Académie depuis ses débuts. Notre codirecteur, le professeur Jamie Benidickson, leur d'ailleurs a rendu hommage dans le cadre son allocution de remerciement lors de la cérémonie de remise des prix de l'ABA à Toronto.



Nous avons été ravis de pouvoir renouveler notre contrat de licence avec l'UICN jusqu'à la fin de 2012, dans la perspective que nous puissions ensuite la renouveler pour une période plus longue, soit au moins 4 ans. Cela illustre la relation fondée sur la collaboration qui nous entretenons avec l'UICN, et en particulier avec le Centre de droit de l'environnement de l'UICN à Bonn (comme le démontre l'atelier de recherche que nous avons conjointement organisé immédiatement après le colloque sud-africain) ainsi qu'avec la Commission du droit de l'environnement de l'UICN.

Ce rapport sera mon dernier à titre de président de l'Académie puisque j'ai décidé de quitter mes fonctions à la fin de 2012 après avoir eu le privilège de servir en cette qualité pendant cinq ans. Je crois que le temps est venu de faire ce changement à la tête de l'Académie et j'ai toute confiance que mon successeur apportera du sang neuf et une saine et nouvelle énergie à l'Académie. Je continuerai cependant de faire partie de son conseil d'administration au cours des deux prochaines années à titre de représentant élu pour Oceania. J'espère aussi pouvoir consacrer davantage de temps à la promotion de l'Académie au sein de ma propre région.

Si je songe aux réalisations que l'Académie a accomplies au cours des dernières années, je constate avec satisfaction la nette augmentation du nombre de ses membres ; l'implication continue des chercheurs universitaires dans les pays en développement à ses activités – et en particulier à son colloque annuel ; l'implication de plus en plus manifeste des étudiants diplômés ; la création du *eJournal* ; la liste sans cesse croissante de nos publications ; et l'évolution de notre relation de plus en plus solide avec l'UICN.

Cependant, tout en soulignant ces manifestations externes de nos progrès, il faut rappeler l'importance de notre infrastructure formée des membres de l'Académie qui donnent bénévolement de leur temps et de leur expertise par l'entremise de comités et d'autres moyens et d'un Secrétariat logé à l'Université d'Ottawa qui lui-même reçoit une aide financière directe et en nature de la part de la Faculté de droit et de l'Université. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées pour leur indéfectible appui envers l'Académie.

Enfin, j'aimerais insister sur le fait qu'il ne faudrait pas se complaire ou se contenter de nos réussites dans la mesure où il faut aussi et surtout se préoccuper des orientations de l'Académie pour l'avenir. Les défis que nous devons relever sont pressants, et en particulier le financement de nos activités, compte tenu des répercussions que la crise économique mondiale a sur nous. Il importe également que l'Académie réponde aux attentes de ses membres et puisse fidéliser leur engagement envers ses activités et projets.

L'Académie a d'autres possibilités d'élargir ses horizons, notamment en développant son profil international et en poursuivant ses activités et d'autres projets à l'échelon régional. Nous examinerons ces aspects au moyen un processus de planification stratégique pour l'évolution future de l'Académie, de concert avec nos membres. Grâce à ces délibérations, nous pouvons veiller à ce que l'Académie continue de progresser et réalise en particulier sa mission consistant à constituer « un réseau d'établissements d'enseignement voués à promouvoir et appuyer l'excellence en matière d'enseignement et de recherche en droit de l'environnement ».

## Rapport annuel

### Gouvernance de l'Académie

Le conseil d'administration de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN comprend des représentants élus provenant de dix régions désignées ainsi que, à titre de membres de droit, le président de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN, le directeur du Centre de droit de l'environnement et le directeur ou les co-directeurs de l'Académie.

**Professeur Robert Fowler (président)**

University of South Australia, Australie

**Professeur Michael Kidd (vice-président)**

University of Kwazulu-Natal, Afrique du Sud

**Professeur Bharat H. Desai**

Jawaharlal Nehru University of India, Inde

**Professeur José Juan González**

Metropolitan Autonomous University-Azcapotzalco, Mexique

**Professeure Nilufer Oral**

Istanbul Bilgi University, Turquie

**Professeur Lye Lin Heng**

National University of Singapore, Singapour

**Professeure Marjan Peeters**

Maastricht University, Pays-Bas

**Professeur Benjamin Richardson**

Osgoode Hall Law School, Université York, Canada

**Professeur Gilberto Rincon**

Centre for Studies in Sustainable Development, Colombie

**Professeur Wang Xi**

Shanghai Jiao Tong University, Chine

**Dr Alejandro Iza**

Directeur, Programme de droit de l'environnement de l'UICN

Directeur, Centre du droit de l'environnement de l'UICN, Allemagne (*membre de droit*)

**Antonio Herman Benjamin**

Commission du droit de l'environnement de l'UICN, Brésil (*membre de droit*)

**Professeur Jamie Benidickson**

Directeur, Académie de droit de l'environnement de l'UICN (*membre de droit*)

**Professeur Yves Le Bouthillier**

Directeur, Académie de droit de l'environnement de l'UICN (*membre de droit*)

L'Académie est une personne morale constituée au Canada en tant que société sans but lucratif qui fonctionne sur la base d'un contrat de licence avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

## **Comités de l'Académie**

### **Recherche**

Le Comité sur la recherche de l'Académie fournit des conseils et une orientation pour les projets de recherche institutionnelle. Le Comité sur la recherche mène ses activités au moyen de communications électroniques et de réunions qui, en général, se tiennent de concert avec le colloque annuel. Le Comité sur la recherche a joué un rôle de premier plan pour ce qui est de fixer les thèmes de recherche prioritaires, de commanditer des ateliers et colloques et d'accroître la reconnaissance envers la contribution de la recherche universitaire au droit de l'environnement.

### **Renforcement des capacités et de l'enseignement**

Le Comité de renforcement des capacités et de l'enseignement (CRCC) fournit des conseils et une orientation pour les projets de l'Académie en matière d'enseignement et de programmes d'études dans le domaine du droit de l'environnement. Le projet sur la Formation des enseignants est un des produits du travail accompli par le CRCC.

### **Comités administratifs**

Outre ces comités axés sur la recherche et l'enseignement, le conseil d'administration a formé différents comités administratifs respectivement chargés de la gouvernance, de la technologie de l'information, des finances et du recrutement. Ces comités se réunissent conformément à leur mandat afin de traiter de questions d'intérêt au fur et à mesure qu'elles se présentent. Le conseil d'administration a également constitué un comité spécial sur la Formation des enseignants afin de contribuer à la mise en œuvre de ce projet.

## **Adhésion à l'Académie**

L'adhésion à l'Académie est ouverte aux départements de droit des universités, aux facultés et écoles de droit ainsi qu'aux instituts de recherche universitaires, répartis dans le monde entier, qui ont choisi de faire de la recherche et de l'enseignement en droit de l'environnement une composante importante de leur programme d'études.

En date du 30 avril 2012, le nombre de membres de l'Académie s'élevait à 158 institutions originaires de 49 pays différents dans le monde entier.

Voici les institutions qui sont devenues membres pendant la période du 1<sup>er</sup> mai 2011 au 30 avril 2012 (dans l'ordre de leur adhésion) :

1. University of Eastern Finland, Finlande
2. Yerevan State University, République d'Arménie
3. University of Deusto, Espagne
4. Johannes Kepler University of Linz, Autriche
5. Noida International University, Inde
6. Georgetown Law, Georgetown University, É.-U.
7. Seoul National University, Corée
8. National Law University Delhi, Inde
9. Université Laval, Canada

Le paiement des cotisations de membres demeure cependant un défi pour le Secrétariat de l'Académie. La récession économique de cette année a rendu ce processus encore plus problématique pour bon nombre des membres de l'Académie, même parmi les pays développés. Dans le but de simplifier les méthodes de paiement des cotisations, l'Académie a institué un système de paiement en ligne, en vigueur depuis le mois de novembre 2011. Cette nouvelle méthode de paiement a été bien accueillie par différents membres de l'Académie ; nous encourageons donc tous nos membres à payer leurs cotisations en ligne.

### **Relations avec l'UICN**

L'Académie du droit de l'environnement de l'UICN est très satisfaite des relations qu'elle entretient avec les autres éléments de l'organisation de l'UICN, tout particulièrement avec la Commission du droit de l'environnement (la Commission) et le Centre du droit de l'environnement (le Centre). Le Comité sur la recherche, représenté par Melissa Powers [Lewis and Clark, É.-U.] et Willemien DuPlessis [North-West University, Afrique du Sud], a rencontré la Commission et le Centre à Bonn en 2011 afin de clarifier et de déterminer l'orientation des futurs projets de coopération. Le Colloque d'Afrique du Sud comprenait un atelier préparatoire à la conférence très utile, organisé avec la collaboration du Centre et de la Commission sur le thème de la « Legal Recognition and Governance of Ecosystem Services » (*La reconnaissance juridique et la gouvernance des services écosystémiques*). Au cours de l'année, on a continué à planifier une exploration plus fouillée de ce thème lors du 10<sup>e</sup> colloque.

Les relations continues entre les chercheurs de l'Académie, le Centre et la Commission mondiale des aires protégées ont permis la publication, en 2011, de lignes directrices sur la législation relative aux aires protégées (*Guidelines for Protected Areas Legislation*), préparées par Barbara Lausche, en collaboration avec la directrice du projet, Françoise Burhenne. Ce volume, le document n° 81 de droit et de politique sur l'environnement, s'accompagne de

quelques études de cas nationales et infranationales mises au point à l'origine pour la Conférence de l'Académie sur le droit et la politique concernant les aires protégées, en 2008.

### **Le 9<sup>e</sup> Colloque annuel : Afrique du Sud**

Sous la direction collaborative d'un consortium d'universités sud-africaines comprenant la North-West University, l'Université du KwaZulu-Natal et l'Université du Cap, le colloque traitait du thème « Water and the Law: Towards Sustainability » (*L'eau et le droit, objectif : durabilité*). Des textes ont été présentés lors des séances plénières et de débats d'experts, complétés par des séances sur les orientations stratégiques et autres forums de discussion. Dr Pat Wouters, directrice du Centre sur la législation, les politiques et les sciences relatives à l'eau à l'Université de Dundee, en Écosse, sous l'égide de l'UNESCO, a prononcé l'allocution principale en qualité de chercheure émérite.

Parmi les autres réunions et événements spéciaux, notons les réunions du conseil de direction, le Collegium ou assemblée générale annuelle de l'Académie, le Comité du renforcement de la capacité et de l'enseignement, le Comité sur la recherche et le Forum des étudiants de deuxième et troisième cycles.



## Activités de renforcement de la recherche et des capacités

### ***Biocarburants***

Grâce à l'appui de la Fondation du droit de l'Ontario, l'Académie de l'UICN a organisé un atelier sur le thème « Designing Law and Policy for the Transition to Sustainable Energy: The Case of Biofuels) (*Élaborer le droit et les politiques en vue d'assurer la transition vers une énergie durable : le cas des biocarburants*) à Ottawa, du 8 au 10 juin 2011. Cet atelier réunissait plus d'une quarantaine d'universitaires, de représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et d'organismes non gouvernementaux, ainsi que des juristes, des chefs de file du secteur privé et des étudiants de droit qui se sont penchés sur les questions de réglementation et d'orientations de principe en matière de biocarburants. Les présentations ont aussi porté sur le potentiel de l'industrie des biocarburants au Canada et les défis à relever. Quelques membres de l'Académie venant de l'extérieur du Canada ont également participé à l'atelier et fourni un aperçu des régimes de réglementation des biocarburants aux États-Unis, en Australie, au Brésil, dans la communauté de développement sud-africaine et l'Union européenne.



On peut consulter les présentations sur le programme de biocarburants de l'Académie à l'adresse suivante : <http://www.iucnael.org/en/online-resources/meas.html>

### ***La reconnaissance juridique et la gouvernance des services écosystémiques***

Le Comité sur la recherche de l'Académie, avec la collaboration du Centre de droit de l'environnement de l'UICN, a organisé un atelier préparatoire au colloque sur les services écosystémiques auquel assistaient une cinquantaine de participants. Les présentations faites à cette occasion traitaient des dimensions juridiques des services écosystémiques avec une concentration particulière sur les mécanismes de paiement, l'évaluation de la biodiversité et les zones protégées.

### ***Droit relatif aux changements climatiques à l'échelle locale***

Sous la direction du professeur Ben Richardson de la Faculté de droit de l'University of British Columbia, un atelier a été organisé à Vancouver, les 22 et 23 octobre 2011. Une vingtaine de chercheurs spécialisés en droit et en politiques publiques, provenant de neuf établissements universitaires membres de l'Académie, du gouvernement local et d'ONG, ont analysé la question du droit relatif aux changements climatiques à l'échelle locale selon diverses perspectives. On a discuté des enjeux politiques, stratégiques et relatifs à la gouvernance afin de mieux comprendre les possibilités, les perspectives d'avenir et les obstacles à l'amélioration des mesures pour contrer les changements climatiques à l'échelle locale. Dans sa deuxième partie, l'atelier portait sur l'analyse d'un échantillon choisi d'exemples de l'étranger afin d'en tirer des leçons pour le Canada et d'en souligner les précédents utiles. À partir des pistes de réflexion provenant de l'Afrique du Sud, l'Australie, la Chine, l'Union européenne et des États-Unis, les participants ont cherché à dégager les pratiques exemplaires, à évaluer le choix et la diversité des instruments politiques afin de régler les changements climatiques et à examiner les liens entre les changements climatiques et les objectifs politiques élargis dans le but de bâtir des communautés écologiquement durables.



## Publications de l'Académie

L'Académie est heureuse d'annoncer la publication des ouvrages suivants :

Jamie Benidickson , Ben Boer , Antonio H. Benjamin , Karen Morrow, *Environmental Law and Sustainability After Rio* , Edward Elgar Publishing, 2011

Paul Martin, Li Zhiping, Qin Tianbao, Anel Du Plessis, Yves Le Bouthillier, Angela Williams, *Environmental Governance and Sustainability*, Edward Elgar Publishing, 2012.

Ces publications enrichissent la série de volumes sans cesse croissante qui à présent comprend :

*Compliance and Enforcement in Environmental Law: Toward More Effective Implementation* (L'observation et l'exécution des lois sur l'environnement : vers une application plus efficace) publié sous la direction de LeRoy Paddock, Du Qun, Louis J. Kotzé, David L. Markell, Kenneth J. Markowitz et Durwood Zaelke.



De plus, *Climate Law and Developing Countries* (Les changements climatiques et les pays en développement), sous la direction de Benjamin J. Richardson, Yves Le Bouthillier, Heather McLeod-Kilmurray et Stepan Wood, a été publié en livre de poche.

On peut se procurer les publications de l'Académie auprès de la maison d'édition Edward Elgar Publishing qui offre un escompte aux juristes qui enseignent dans des institutions membres de l'Académie. <http://www.e-elgar.co.uk/>

Sous la direction des deux rédacteurs en chef Alexander Paterson [Université du Cap, Afrique du Sud] et Elizabeth A. Kirk [University of Dundee, R.-U.], le *eJournal* publie des articles évalués par les pairs et des rapports de différents pays au sujet des derniers développements en matière de droit de l'environnement. On peut trouver le numéro actuel à cette adresse :

<http://www.iucnael.org/en/e-journal/current-issue-.html>

Le matériel didactique sur la conformité avec les accords multilatéraux sur l'environnement et leur application (*Compliance with and Enforcement of Multilateral Environmental Agreements*) est terminé et prêt pour publication et distribution. Un manuel du conférencier (Lecturer's Manual), accompagné d'un programme d'enseignement sur support électronique avec diapositives et documents de référence, sont disponibles auprès du PNUÉ et de l'Académie. Depuis le lancement de ces documents, le Secrétariat a reçu un certain nombre de demandes et de questions à leur sujet. Pour le matériel didactique, rendez-vous sur :

<http://www.iucnael.org/en/our-activities/teaching-a-capacity-building/153-compliance-and-enforcement-of-multilateral-environmental-agreements.html>

### **Communications et services aux membres**

Le site Web de l'Académie [[www.iucnael.org](http://www.iucnael.org)] a bénéficié de plusieurs ajouts au cours de l'année.

Grâce à l'aide de l'université de Wuhan, la traduction en chinois s'est poursuivie. L'accès à notre site en chinois a suscité énormément d'intérêt parmi les juristes chinois spécialisés en droit de l'environnement. Nous sommes en train de négocier l'inclusion de documents en espagnol sur notre site.

Le répertoire des juristes (Directory of Scholars), établi à partir d'un sondage exhaustif mené au cours des dernières années, est maintenant entièrement automatisé. Ce nouvel outil permet au Secrétariat de faire enquête auprès des juristes nouvellement inscrits (et des juristes déjà inscrits) afin que le répertoire reflète bien leurs domaines de recherche et leurs contributions. On met actuellement en place un système de mise à jour continue de ce répertoire.

*Legal Earth*, le bulletin d'information de l'Académie, continue de paraître régulièrement.

Grâce au site Web, au bulletin d'information, aux listes d'adresses courriel de l'Académie ainsi qu'à la collaboration d'autres réseaux de droit de l'environnement, l'information sur les activités des institutions membres est diffusée sur une grande échelle.

### **Opérations du Secrétariat**



Le Secrétariat de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN appuie le développement stratégique, opérationnel et fondamental de l'Académie. Le Secrétariat loge au sein de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. En janvier 2012, le Secrétariat a accueilli le professeur Louis Kotzé à titre de premier chercheur universitaire invité de l'Académie de l'UICN à la session de janvier afin de donner un cours sur la gouvernance de l'environnement à l'échelle mondiale.

Le Secrétariat de l'Académie se compose des personnes suivantes : Yves Le Bouthillier et Jamie Benidickson (directeurs) et la gestionnaire du recrutement, Winnie Carruth, qui fournit des services administratifs en relation avec un vaste éventail de projets entrepris par l'Académie.

## **Appui financier**

L'aide financière nécessaire aux opérations de l'Académie de l'UICN provient d'une gamme de sources variées, entre autres des cotisations annuelles des membres et des subventions d'organismes et ministères gouvernementaux, d'organismes de recherche et d'organisations internationales. L'Académie a aussi reçu des fonds de donateurs individuels et corporatifs et de l'Université d'Ottawa. Les services de rapports financiers fournis par l'Université d'Ottawa permettent à l'Académie de rendre des comptes chaque année ou selon ce qu'exigent les commanditaires des projets, de manière conforme à leurs attentes et à leurs exigences.

## **Remerciements**

L'Académie tient à remercier particulièrement la Fondation du droit de l'Ontario pour son appui à notre initiative de recherche sur les biocarburants, au Canada comme sur la scène internationale.

Nos remerciements vont aussi à la maison d'édition Edward Elgar Publishing pour son appui et son aide qui ont grandement contribué au travail de l'Académie en diffusant les recherches menées en droit de l'environnement.

L'Académie est reconnaissante envers la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa pour l'appui continu qu'elle en reçoit. Les doyens Bruce Feldthusen (common law) et Stéphane Grammond (droit civil) ainsi qu'un vaste éventail d'employés de l'Université ont, à maintes reprises, fourni leur soutien en espèces ou en nature, sous forme notamment de bureaux, de salles de réunion et de conférence, d'administration des ressources humaines et financières. Les départements de communications et de développement de l'Université continuent d'accorder à l'organisation de nombreux avantages qui lui sont très bénéfiques.

L'Académie tient également à exprimer sa gratitude à GreenField Ethanol pour avoir accepté de commanditer la visite sur le terrain à leur usine de Johnstown des participants de la conférence organisée sur le thème « *Designing Law and Policy for the Transition to Sustainable Energy: The Case of Biofuels* » (*Élaborer le droit et les politiques en vue d'assurer la transition vers une énergie durable : le cas des biocarburants*).

Les membres de l'Académie contribuent quotidiennement à la cause grâce au temps et à l'énergie qu'ils y consacrent : ils occupent des postes de responsabilité se rapportant aux publications, à l'administration et à la gestion des conférences, aux programmes de constitution des capacités et aux travaux des comités. Leur dévouement et leur engagement en vue de la réussite de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN méritent nos remerciements et notre profonde reconnaissance.